

# AVIS DE PROJET

## SERVITANK

ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT  
IMPLANTATION DE RÉSERVOIRS D'ENTREPOSAGE AU PARC  
INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR – PHASE II

T-07395



**GENIVAR**

# AVIS DE PROJET

SERVITANK



ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT  
IMPLANTATION DE RÉSERVOIRS D'ENTREPOSAGE AU PARC  
INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR – PHASE II

**T-07395**

**Projet :**

**T-07395**

**Préparé pour :**

*Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Direction des évaluations environnementales*

**Préparé par :**

*Jean-Pierre Denis, ing.  
Jeannot Rioux, ing.*

**Date :**

*2007-11-21*



## INTRODUCTION

---

La section IV.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) oblige toute personne ou groupe à suivre la *Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement* et à obtenir un certificat d'autorisation du gouvernement, avant d'entreprendre la réalisation d'un projet visé par le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., c. Q-2, r. 9). Entrée en vigueur le 30 décembre 1980, cette procédure s'applique uniquement aux projets localisés dans la partie sud du Québec. D'autres procédures d'évaluation environnementale s'appliquent aux territoires ayant fait l'objet de conventions avec les Cris, les Inuits et les Naskapis.

Depuis l'entrée en vigueur, le 18 juin 1993, de la Loi sur l'établissement et l'agrandissement de certains lieux d'élimination de déchets (chap. 44), tout projet d'établissement ou d'agrandissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire ou de dépôt de matériaux secs, au sens du Règlement sur les déchets solides, est aussi assujéti à la procédure prévue à la section IV.1 de la Loi sur la qualité sur l'environnement.

Le dépôt de l'avis de projet constitue la première étape de la procédure. Il s'agit d'un avis écrit par lequel l'initiateur informe le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de son intention d'entreprendre la réalisation d'un projet. Il permet aussi au Ministère de s'assurer que le projet est effectivement assujéti à la procédure et, le cas échéant, de préparer une directive indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que l'initiateur doit préparer.

Le formulaire avis de projet sert à décrire les caractéristiques générales du projet. Il doit être présenté d'une façon claire et concise et se limiter aux éléments pertinents à la bonne compréhension du projet et de ses impacts appréhendés. Ce formulaire et tout document annexé doivent être fournis en 30 copies. Dès sa réception par le Ministère, l'avis de projet est transmis à toute personne qui en fait la demande et, comme prévu à la procédure, l'avis de projet doit être mis à la disposition du public pour information et consultation publiques du dossier.

Dûment rempli par l'initiateur du projet ou le mandataire de son choix, l'avis de projet est ensuite retourné à l'adresse suivante :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Direction des évaluations environnementales  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est, boîte 83  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone : 418 521-3933  
Télécopieur : 418 644-8222  
Internet : [www.menv.gouv.qc.ca](http://www.menv.gouv.qc.ca)

Par ailleurs, en vertu de l'Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale de mai 2004, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs transmettra une copie de l'avis de projet à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale afin qu'il soit déterminé si le projet est également assujéti à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Le cas échéant, le projet fera l'objet d'une évaluation environnementale coopérative et l'avis de projet sera inscrit au registre public prévu à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. L'initiateur de projet sera avisé par lettre si son projet fait l'objet d'une évaluation environnementale coopérative.

À l'usage du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Date de réception

Numéro de dossier

### 1. Initiateur du projet

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| <b>Nom :</b>                   | Servitank inc.  |
| <b>Adresse :</b>               | 3450, boulevard Gene-H.-Kruger, C.P. 294<br>Bureau 100<br>Trois-Rivières (Québec) G9A 5G1 |
| <b>Téléphone :</b>             | 819 379-3311  |
| <b>Télécopieur :</b>           | 819 379-5584  |
| <b>Courriel :</b>              | <a href="mailto:jrioux@servitank.com">jrioux@servitank.com</a>                            |
| <b>Responsable du projet :</b> | Jeannot Rioux, ing., Directeur, projets et maintenance                                    |

### 2. Consultant mandaté par l'initiateur du projet (s'il y a lieu)

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| <b>Nom :</b>                   | GENIVAR S.E.C.   |
| <b>Adresse :</b>               | 3450, boulevard Gene-H.-Kruger<br>Bureau 300<br>Trois-Rivières (Québec) G9A 4M3  |
| <b>Téléphone :</b>             | 819 375-1292   |
| <b>Télécopieur :</b>           | 819 375-1217   |
| <b>Courriel :</b>              | <a href="mailto:jean.pierre.denis@genivar.com">jean.pierre.denis@genivar.com</a> |
| <b>Responsable du projet :</b> | Jean-Pierre Denis, ing.  |

### 3. Titre du projet

Implantation de réservoirs d'entreposage au Parc Industriel de Bécancour – Phase II.

### 4. Objectifs et justification du projet

*Mentionner les principaux objectifs poursuivis et faire ressortir les raisons motivant la réalisation du projet.*

#### 4.1 Raisons motivant le projet

Suite à l'installation de la première phase du parc d'entreposage de vrac liquide au port de Bécancour dédiée aux opérations de Petresa, plusieurs clients potentiels ont approché Servitank pour manifester leurs besoins dans un futur rapproché en termes d'entreposage de vrac liquide.

Le projet consiste donc en l'aménagement d'une deuxième unité d'entreposage qui regrouperait plusieurs réservoirs.

L'ensemble des produits pouvant être manipulés sur le site de Servitank ne représente pas de risque au niveau des émanations pouvant entraîner une évacuation de la population avoisinante, tel que défini dans le « Guide des mesures d'urgence 2000 » édité par Transport Canada.

Les classes et les types de produits mentionnés ci-après sont les plus susceptibles d'être manipulés sur le site. Il est toutefois possible dans le futur de manipuler d'autres produits de même classe ayant des caractéristiques semblables en matière de sécurité et du mode d'intervention.

| Classe des produits | Produits potentiels                | Quantité estimée m <sup>3</sup> |                    |
|---------------------|------------------------------------|---------------------------------|--------------------|
| Classe 3            | Benzène                            | UN 1114                         | 6 000              |
| Classe 3            | Méthanol                           | UN 1230                         | 35 000 à 55 000    |
| Classe 3            | Diesel                             | UN 1202                         | 90 000             |
| Classe 3            | Carburéacteur (Jet Fuel, Kérosène) | UN 1863                         | Inclus dans 90 000 |
| Classe 3            | À déterminer                       |                                 | 40 000             |
| Classe 8            | Hydroxyde de Sodium                | UN 1824                         | 10 000             |
| Classe 8            | Hydroxyde de potassium             | UN 1814                         | 5 000              |
| Classe 8            | Acide sulfurique                   | UN 1830                         | 7 500              |
| Classe 8            | Acide phosphorique                 | UN 1805                         | 7 500              |

Mentionnons qu'avec le type d'activité projeté, un réservoir pourra être appelé à changer de vocation dans le futur.

Par ailleurs, l'implantation des nouveaux réservoirs présente des avantages similaires à ceux atteints par la première phase du projet :

**a. Diminution des risques en matière environnementale et de santé-sécurité**

La consolidation de l'entreposage des liquides en vrac permettra de diminuer la circulation de véhicules dans Bécancour et les autres villes situées sur le parcours des liquides, du moins pour ceux qui sont actuellement transportés par camions. Cette nouvelle situation éliminerait ainsi les risques d'incidents reliés à cette activité.

**b. Diminution de la manipulation des produits et de leurs coûts inhérents**

En diminuant une étape de chargement, transport et déchargement des produits, les coûts globaux de production et de livraison du produit sont abaissés permettant une augmentation de compétitivité sur les marchés.

**c. Augmentation de la flexibilité au niveau de la logistique de fabrication**

L'installation des nouveaux réservoirs permettra une flexibilité accrue de la gestion de l'ensemble des activités inhérentes au déplacement des matières en cours de fabrication et des produits finis. Cette flexibilité permettra aux clients potentiels du promoteur de diminuer le délai de préavis demandé à leurs propres clients et ainsi améliorer la qualité de leurs services.

**d. Attrait de nouvelles entreprises dans le parc industriel**

La présence d'infrastructures d'entreposage locatives est un attrait certain pour toute industrie qui nécessite un volume accru de liquide pour ses activités. Ceci peut être un facteur décisif, sinon contributif, dans le choix d'un nouvel emplacement.

4.2 Stratégie de demande des certificats d'autorisation

En raison de la nature particulière du projet, qui consiste à combler des besoins d'entreposage de produits connus pour différents clients industriels au cours d'un échéancier partiellement connu, il a été convenu avec le MDDEP que le projet se ferait en plusieurs étapes et ferait l'objet de plusieurs demandes de certificat d'autorisation :

- La première consisterait en une demande en vertu de l'article 31 de la Loi sur la Qualité de l'environnement et viserait une capacité d'entreposage d'environ 181 000 m<sup>3</sup> pour des produits de classes 3 et 8 possédant des propriétés similaires, de façon à rendre leur entreposage compatible aux équipements qui seront installés.
- Par la suite, au fur et à mesure qu'une demande formelle d'entreposage visée par le premier CA est déposée par un client, une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 pour l'activité d'entreposage serait déposée à la direction régionale.

Cette stratégie permettra de répondre aux exigences réglementaires en vigueur tout en accélérant le processus de demande, d'examen et d'obtention des permis.

## 5. Localisation du projet

*Mentionner l'emplacement ou les emplacements où le projet est susceptible de se réaliser et inscrire, si connus, les numéros cadastraux (en termes de lot, rang, canton et municipalités). Préciser la Municipalité Régionale de Comté. Ajouter en annexe une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet.*

Le terrain où doivent être implantés les réservoirs est situé sur le même site qui a fait l'objet d'une étude d'impact en 2001-2002. Il sera situé sur les terrains 1, 2 et 3 de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (SIPB), dans la partie du bloc 2 du lot de grève en eau profonde, du cadastre de la Paroisse de Saint-Édouard-de-Gentilly de la municipalité de Bécancour. Se référer aux plans A1-07395-G021, A1-07395-G022 et A1-07395-G023 (inclus en annexe 1) pour la localisation exacte.

## 6. Propriété des terrains

*Indiquer, s'il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue. Fournir ces renseignements sur une carte si possible.*

Le terrain où doivent être implantés les futurs réservoirs appartient à la SIPB. Servitank inc. a une entente de location à long terme sur le terrain avec la SIPB.

## 7. Description du projet et de ses variantes

*Pour chacune des phases (aménagement, construction et exploitation), décrire les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, incluant les activités, aménagements et travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.). Décrire sommairement les modalités d'exécution, les technologies utilisées, les équipements requis, les matières premières et matériaux utilisés, etc. Ajouter en annexe tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).*

Ce projet consiste en l'implantation, dans un but de transbordement de marchandise liquide, d'environ 15 réservoirs d'entreposage au Parc Industriel de Bécancour. Basé sur les demandes de clients potentiels, on entrevoit la possibilité d'une capacité d'entreposage de :

- 131 000 à 151 000 m<sup>3</sup> répartis sur environ 10 réservoirs, pour des produits de classe 3 comme le méthanol, benzène, diesel ou autres liquides aux propriétés similaires;
- 30 000 m<sup>3</sup> répartis sur environ 5 réservoirs, pour des produits de classe 8 comme la soude caustique ou l'acide sulfurique ou autres liquides aux propriétés similaires;

### a. Phase d'aménagement et de construction

L'installation des nouveaux réservoirs étant réalisée sur les terrains de la SIPB, aucuns travaux majeurs de déboisement et expropriation ne seront requis. Les travaux se résumeront principalement à l'aménagement du terrain, l'érection des réservoirs à l'aide de grues mécaniques, l'installation de la tuyauterie de transport des produits et de ses supports, de même que l'installation des systèmes de pompage des produits à l'intérieur du site.

Le type de réservoir et les équipements associés, qu'il s'agisse de dispositifs de transfert ou de sécurité, seront choisis selon les normes applicables aux catégories de produits qui y seront entreposés.

Toutes les spécifications concernant les équipements seront soumises à l'examen du Ministère lors de la demande de certificat d'autorisation pour l'activité d'entreposage au fur et à mesure qu'un client aura présenté une demande formelle de service à Servitank Inc.

Tous ces équipements seront aussi assemblés selon les procédures de soudure normalisées et les règles de l'art relatives à ce type de travaux. Aucune nouvelle technologie ou équipements spéciaux ne sont prévus au cours de l'implantation des nouvelles installations.

#### **b. Phase d'exploitation**

Lors de l'exploitation du parc de réservoirs, les opérations se limiteront aux activités typiques d'un parc d'entreposage de vrac liquide, à savoir le chargement et déchargement des réservoirs. Selon le produit en cause, ces opérations pourront se dérouler d'après plusieurs scénarios qui seront aussi définis au moment de la demande de certificat d'autorisation visant l'activité. À titre d'exemple, les transferts de liquides pourront se faire *à partir ou en provenance* de camions citernes, de bateaux, des wagons ou encore d'usine via des conduites de transfert.

Au même titre que les spécifications concernant les équipements, les modalités d'opération seront soumises au Ministère lors de la demande de certificat d'autorisation visant l'activité d'entreposage.

L'agencement et la vocation préliminaire des réservoirs sont présentés à l'annexe 1 au plan AI-07395-G023. Les critères de base utilisés pour déterminer l'arrangement général des réservoirs sont la compatibilité d'entreposage des produits et la protection de l'intégrité du réservoir de NAS en cas d'incident ou d'accident. La validation de ces points vise à assurer la sécurité opérationnelle et environnementale en cours d'exploitation et de minimiser l'impact d'un accident sur les installations de Servitank et du parc industriel en général. Les produits qui seront entreposés sont des produits connus, dont les modes de manutention et d'entreposage sont également connus, éprouvés et bien documentés.

La tuyauterie et les réservoirs seront installés à l'intérieur de digues de rétention conformes et les produits récupérés seront envoyés aux divers systèmes de récupération mis en place à cet effet.

### **8. Composantes du milieu et principales contraintes à la réalisation du projet**

*Pour l'emplacement envisagé, décrire brièvement les milieux naturel et humain tels qu'ils se présentent avant la réalisation du projet, ainsi que les principales contraintes prévisibles (zonage, espace disponible, milieux sensibles, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, préoccupations majeures de la population, etc.).*

Trois parcelles de terrain de la SPIPB sont visées :



- La première est située sur le terrain #1, immédiatement au nord du site d'entreposage de vrac liquide de Servitank inc. existant, implanté au cours de la première phase dans le Parc Industriel de Bécancour et ce site est déjà totalement déboisé;
- Le terrain #2 est actuellement utilisé par l'entreprise Olin pour entreposage de sel (NaCl) et est donc déjà totalement déboisé et même asphalté.
- Finalement le terrain #3 est actuellement déboisé à environ 80 %. La partie boisée de ce terrain provient de végétaux qui ont poussé sur les dépôts provenant des déblais de dragage du fleuve St-Laurent datant des travaux d'il y a environ 20 ans.

Ces trois sites ne présentent donc pas de végétation de haute qualité et sont déjà par décret destiné à des activités portuaires telles que manutention, transbordement et entreposage de vrac solide ou liquide, et possèdent ainsi les caractéristiques pour laisser place à un tel type de projet. De plus tout le site du parc de la SPIPB est enregistré comme zone industrielle dans le cadre du règlement de zonage de la Ville de Bécancour. Les habitations résidentielles les plus près sont situées à des distances variant entre 2,5 et environ 5 km du site des réservoirs.

Le fleuve St-Laurent qui borde les terrains du Port de Bécancour constitue, avec le terrain lui-même, le principal milieu sensible à considérer au cours des travaux d'implantation et lors de l'opération du parc de réservoirs. Le boulevard Alphonse-Deshaies, qui longe la rive du fleuve, sépare le futur site des réservoirs du fleuve et constitue une barrière entre ce milieu et le site.

Un bâtiment multifonctionnel situé à proximité ainsi que les services de base (eau, électricité, etc.) sont déjà disponibles dans le secteur.

## **9. Principaux impacts appréhendés**

*Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation du projet, décrire sommairement les principaux impacts (milieux biophysique et humain) susceptibles d'être causés par la réalisation du projet.*

Lors des phases d'aménagement et de construction, les impacts sur les milieux humain et naturel seront relativement faibles. Tous les travaux se feront dans un secteur déjà zoné industriel. Les travaux associés consistent essentiellement en la préparation du terrain, à l'érection des réservoirs et de sa tuyauterie connexe et à la construction de petits bâtiments. L'impact sur l'environnement se limitera à la modification de la surface du terrain, déjà voué à des fins industrielles. L'impact sur le milieu humain est pratiquement inexistant compte tenu de la distance qui sépare le Parc Industriel des plus proches habitations (minimum de 2,5 km). Le transport routier qu'entraîneront ces travaux sera limité aux grandes artères qui desservent le Parc Industriel auxquelles l'on accède par l'autoroute 30.

C'est à la phase d'exploitation du projet qu'intervient la présence des produits à entreposer. Le principal impact potentiel pour les milieux naturel et humain est associé à un éventuel déversement de l'un ou l'autre des produits entreposés ou encore aux émissions atmosphériques de la phase gazeuse en équilibre avec les liquides entreposés. Les mesures appropriées seront prises pour minimiser et circonscrire tout déversement potentiel dans une aire contrôlée grâce à l'implantation de digues ceinturant les réservoirs d'entreposage, en plus de l'installation d'instruments de contrôle et d'atténuation des vapeurs tels que toits flottants selon le besoin ainsi que d'un programme de suivi et d'un plan des mesures d'urgence.

## 10. Calendrier de réalisation du projet

*Indiquer le calendrier selon les différentes phases de réalisation du projet et en tenant compte du temps requis pour la préparation de l'étude d'impact et le déroulement de la procédure.*

Le calendrier de réalisation du projet sera divisé en plusieurs étapes qui seront reliées aux ententes contractuelles fixées avec les clients potentiels, déjà identifiés et à venir, qui ont différents besoins d'entreposage de produits de classe 3 et de classe 8. Certaines de ces étapes sont indiquées à la suite en présentant la période estimée pour le début de la construction et de la mise en opération de ces futures installations. La durée des travaux de ces différentes étapes est évaluée selon l'ampleur des infrastructures requises.

Étape 1 – Méthanol (Réservoirs #10, #11 et #12)

- Début de la construction : printemps 2008 (mai 2008)
- Mise en opération : décembre 2008.

Étape 2 – Benzène (Réservoir #6)

- Début de la construction : juillet 2008
- Mise en opération : décembre 2008

Étape 3 – Acide Sulfurique (Réservoir #1)

- Début de la construction : printemps 2009 (mai 2009)
- Mise en opération : octobre 2009

Étape 4 – Diesel, Carburacteur (Jet Fuel)

Plusieurs demandes ont été soumises à Servitank par différents clients mais aucune date n'a encore été arrêtée pour l'implantation d'un système. Par contre, le promoteur estime que des premières installations devraient être requises d'ici 2010.

- Début de la construction : printemps 2010 (mai 2010)
- Mise en opération : fin 2010

Étapes ultérieures –

Concernant les autres installations faisant partie du présent avis de projet, des discussions sont en cours avec des clients potentiels concernant des systèmes de stockage d'autres produits de classe 3 ou de classe 8. Par contre, pour l'instant aucune demande ou négociation n'est rendue au point pouvant confirmer une date de mise en opération.

## 11. Phases ultérieures et projets connexes

*Mentionner, s'il y a lieu, les phases ultérieures du projet et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.*

Le présent projet se résume à la description qui en a été faite plus haut. Si une phase ultérieure devait survenir, elle pourrait concerner l'ajout ou la modification de la vocation d'un réservoir, mais rien n'est encore défini par Servitank Inc. quant à une éventuelle phase ultérieure.

Comme pour la première phase, et si applicable à l'usage du ou des réservoirs, la SPIPB aménagera le réseau de tuyauterie et de support de tuyauterie reliant le quai du Port au site exploité par Servitank.

## 12. Modalités de consultation du public

*Mentionner, s'il y a lieu, les diverses formes de consultation publique prévues au cours de l'élaboration de l'étude d'impact.*

Étant donné que ce projet présente peu d'impacts sur les milieux humain et naturel, seule la mise en disponibilité pour information et consultation publique de « l'Avis de projet » et de « l'Étude d'impact » est prévue pour l'instant. Par contre tout comme à la phase I précédente, le promoteur prévoit une rencontre de présentation du projet à un groupe de personnes représentant sensiblement l'ensemble du territoire de la municipalité de Bécancour, soit : le CCE (Comité de Consultation Environnementale de la Ville de Bécancour, le service d'urbanisme de la municipalité, le CMMI (Comité Mixte Municipalité Industrie) et les représentants de la SPIPB.

## 13. Remarques

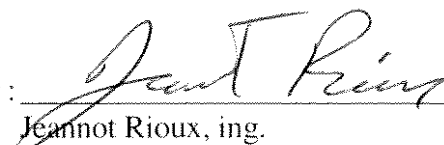
*Inscrire tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet et au besoin, annexer des pages supplémentaires.*

Les informations qui vous sont transmises par le biais du présent avis de projet sont conformes à la connaissance actuelle que nous avons du projet. L'ingénierie préliminaire sera entreprise pour chacun des contrats d'entreposage conclus avec un client et sera intégrée à la demande de certificat d'autorisation qui sera déposée à la Direction régionale du Ministère de l'environnement pour l'implantation et l'utilisation des équipements requis.

Je certifie que tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

Signé le 21 novembre 2007

par :

  
Jeannot Rioux, ing.

Directeur, projets et maintenance Servitank inc.

Signé le 21-11-2007

par :

  
Jean-Pierre Denis, ing.

Chargé de projets, Genivar S.E.C.

## **ANNEXE A**

---

Plans : A1-07395-G021  
A1-07395-G022  
A1-07395-G023

ENTREPRISES INDUSTRIELLES

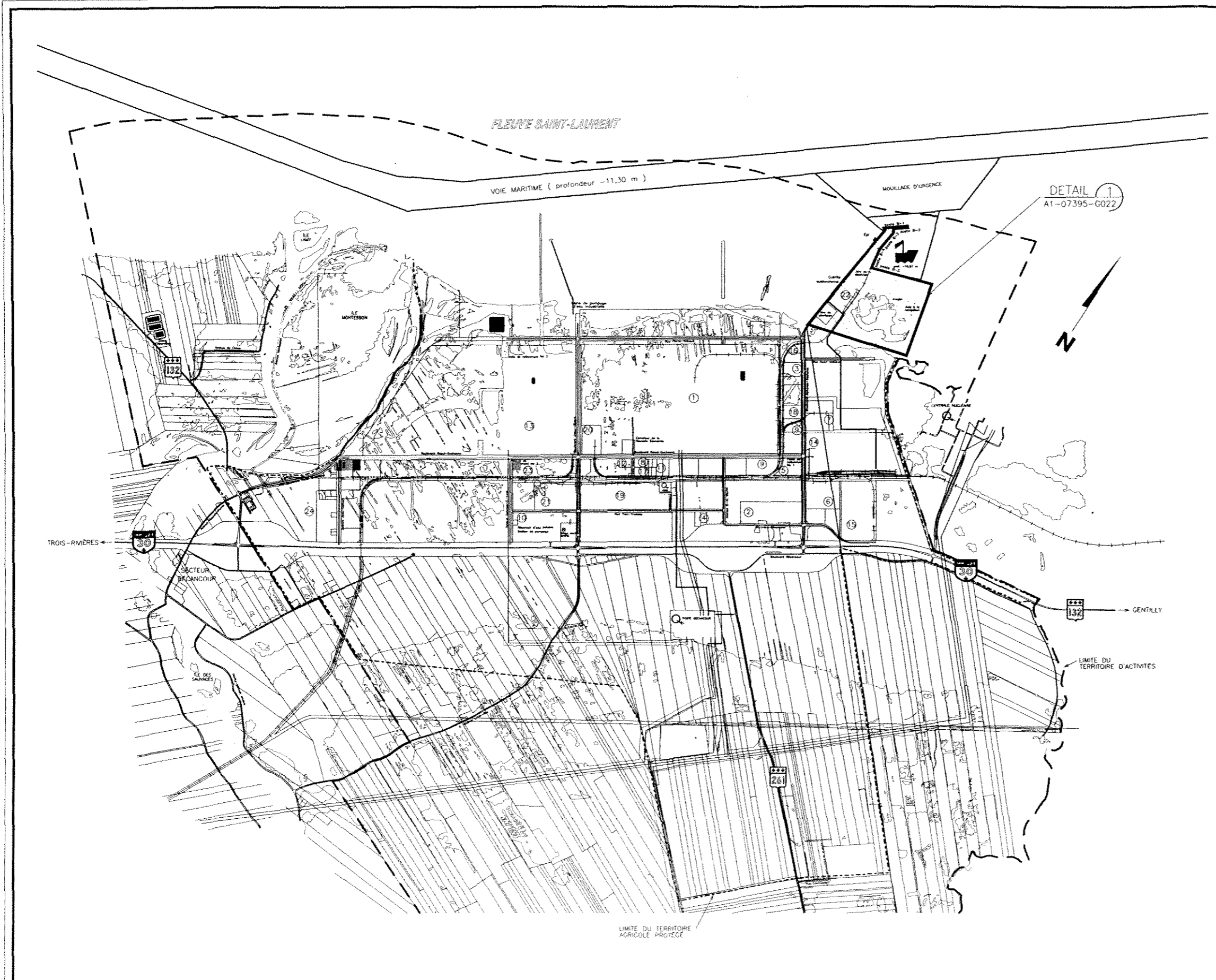
| No | Nom  | Hectares | Acres  |
|----|--|----------|--------|
| ①  | ALUMINERIE DE BECANCOUR INC.                   | 223.40   | 522.03 |
| ②  | ALUMINERIE DE BECANCOUR INC. (ENTREPÔT)        | 13.82    | 34.14  |
| ③  | BECANCOUR EXPRESS INC.                         | 4.21     | 10.43  |
| ④  | BÉTON MASKIMO                                  | 1.71     | 4.23   |
| ⑤  | BIRAGHI CANADA                                 | 3.77     | 9.32   |
| ⑥  | CANADOL FORGE LTEE                             | 10.12    | 25.00  |
| ⑦  | ARKEMA CANADA INC.                             | 5.29     | 13.06  |
| ⑧  | HYDREXCEL INC.                                 | 1.58     | 3.92   |
| ⑨  | HYDRGÉNAL                                      | 1.09     | 2.70   |
| ⑩  | GAZ METROPOLITAIN                              | 0.26     | 0.62   |
| ⑪  | ALSA ALUMINIUM CANADA INC.                     | 0.42     | 1.03   |
| ⑫  | MULTI-PIÈCES BLANCHETTE INC.                   | 0.83     | 2.06   |
| ⑬  | NORSK HYDRO CANADA INC.                        | 213.73   | 528.13 |
| ⑭  | SOCIÉTÉ PCI CHIMIE CANADA                      | 41.70    | 103.05 |
| ⑮  | PETRESA CANADA INC.                            | 21.98    | 54.31  |
| ⑯  | QUALITY CARRIERS INC.                          | 0.95     | 2.36   |
| ⑰  | RECYCLAGE D'ALUMINIUM QUÉBEC INC.              | 3.05     | 7.52   |
| ⑱  | SOCIÉTÉ CANADIENNE DE SEL                      | 2.51     | 6.20   |
| ⑲  | SILICIUM BECANCOUR INC.                        | 37.51    | 92.68  |
| ⑳  | ALCOA PREMIERE FUSION, GROUPE NORD-EST         | 6.00     | 14.83  |
| ㉑  | RHI CANADA INC.                                | 12.14    | 30.00  |
| ㉒  | SERVITANK INC.                                 | 4.23     | 10.46  |
| ㉓  | TRANSCANADA                                    | 10.36    | 25.61  |
| ㉔  | ZONE PME:                                      |          |        |
|    | EXCAVATION MARCHAND & FILS, division BECANCOUR | 4.62     | 11.4   |
|    | BAR 2000 (BECANCOUR MÉTAL) INC.                | 1.67     | 4.13   |
|    | ENTREPRISES RÉVÉTRATEUR DE LA MAURICE INC.     | 0.92     | 2.28   |
|    | GROUPE LAMINE ET BARIL INC.                    | 0.48     | 1.19   |
|    | RESEAU CB                                      | 0.28     | 0.69   |
|    | EXCAVATION 2000 INC.                           | 0.67     | 1.64   |
|    | CANADOL FORGE INC. (ENTREPÔT)                  | 0.37     | 0.92   |
|    | N.SIMARD & FRÈRES INC.                         | 2.12     | 5.23   |

NOVEMBRE 2005

**GENIVAR**  
 POUR INFORMATION  
 Ces documents ne doivent pas être utilisés à des fins de construction (ou de fabrication).

LÉGENDE

- Bâtiment
- Route et rue
- Réseau électrique (haute tension)
- Ministère des transports
- Industrie
- Zone PME
- Réseau ferroviaire
- Réseau de vrac liquide



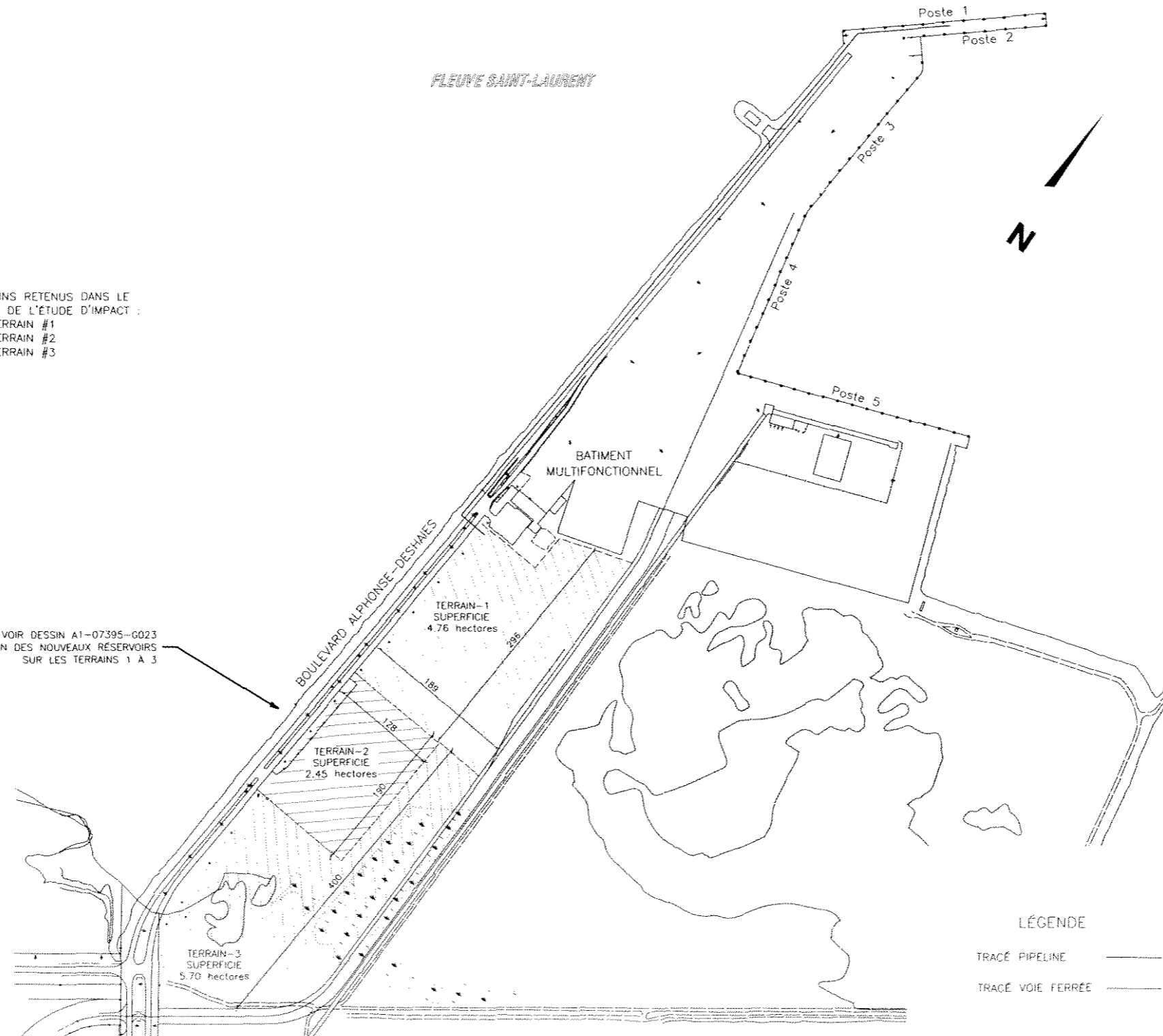
|  |  |  |  |  |   |                 |
|--|--|--|--|--|---|-----------------|
| Conçu et Approuvé<br>Révisé<br>Dessiné<br>Vérifié                          |  | J.-P. DENIS, ing<br>YAN CADIEUX<br>YAN CADIEUX         |  |  | Projet: TERMINAL DE VRAC LIQUIDE PHASE II<br>Titre: LOCALISATION DE LA ZONE DES INSTALLATIONS |                 |
| Date de révision: 2007-11-19<br>No. de projet: 1-07395<br>No. de plan: 212 |  | Client: A1-07395-G022<br>Échelle: 1:500<br>Feuille: A1 |  |  | No. de plan: A1-07395-G021<br>Feuille: A  |                 |
| A 2007-11-16 POUR INFORMATION  |  | YC   |  | GENIVAR<br>450, rue Camille-Roy, Québec, Québec, Canada<br>Téléphone: (418) 375-1217 • Télécopieur: (418) 375-1292 |   | A1-07395-G021 A |

10-41-46

FLEUVE SAINT-LAURENT

TERRAINS RETENUS DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE D'IMPACT :  
 - TERRAIN #1  
 - TERRAIN #2  
 - TERRAIN #3

VOIR DESSIN A1-07395-G023 POUR IMPLANTATION DES NOUVEAUX RÉSERVOIRS SUR LES TERRAINS 1 À 3



DÉTAIL 1  
 0021

**GENIVAR**  
 POUR INFORMATION  
 Ces documents ne doivent pas être utilisés à des fins de construction (ou de fabrication).

LÉGENDE  
 TRACÉ PIPELINE  
 TRACÉ VOIE FERRÉE

|                     |                  |
|---------------------|------------------|
| Conçu et Approuvé   | J.-P. GENIS, Ing |
| Révisé              | YAN CADIEUX      |
| Dessiné             | YAN CADIEUX      |
| Vérifié             |                  |
| Date de mise à jour | 2007-11-19       |
| N° de plan          | A1-07395-G022    |
| N° de plan          | 1-07395          |
| N° de plan          | 212              |
| N° de plan          | 1-75             |
| N° de plan          | A1               |

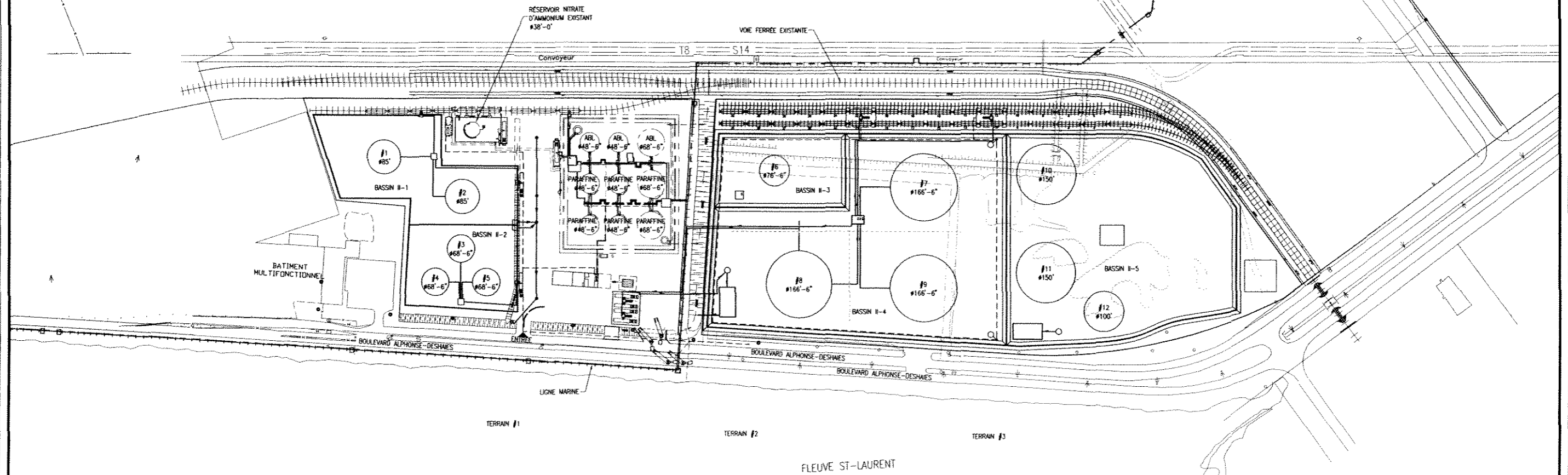
GENIVAR

3450, rue Gédéon-Granger, bureau 500, Montréal (Québec) H4M 1M3  
 Téléphone: (514) 316-1212, Télécopieur: (514) 316-1252

|            |   |
|------------|---|
| Projet     | TERMINAL DE VRAC LIQUIDE PHASE II         |
| Titre      | LOCALISATION DE LA ZONE DES INSTALLATIONS |
| N° de plan | A1-07395-G022                             |
| N° de plan | A   |

10-41-29

| Description des nouveaux réservoirs |           |               |              |                          |                        |
|-------------------------------------|-----------|---------------|--------------|--------------------------|------------------------|
| Bassin                              | Réservoir | Diamètre (pi) | Hauteur (pi) | Volume (m <sup>3</sup> ) | Produit                |
| II-1<br>(15 296 m <sup>3</sup> )    | 1         | 85'-0"        | 48'-0"       | 7 633                    | Acide sulfurique       |
|                                     | 2         | 85'-0"        | 48'-0"       | 7 633                    | Acide phosphorique     |
| II-2<br>(9 405 m <sup>3</sup> )     | 3         | 68'-6"        | 48'-0"       | 4 957                    | Hydroxide de sodium    |
|                                     | 4         | 68'-6"        | 48'-0"       | 4 957                    | Hydroxide de sodium    |
|                                     | 5         | 68'-6"        | 48'-0"       | 4 957                    | Hydroxide de potassium |
| II-3<br>(8 280 m <sup>3</sup> )     | 6         | 76'-6"        | 48'-0"       | 5 727                    | Benzène                |
| II-4<br>(47 761 m <sup>3</sup> )    | 7         | 166'-6"       | 48'-0"       | 29 286                   | Diesel                 |
|                                     | 8         | 166'-6"       | 48'-0"       | 29 286                   | Diesel                 |
|                                     | 9         | 166'-6"       | 48'-0"       | 29 286                   | Diesel                 |
| II-5<br>(42 160 m <sup>3</sup> )    | 10        | 150'-0"       | 48'-0"       | 22 018                   | Méthanol               |
|                                     | 11        | 150'-0"       | 48'-0"       | 22 018                   | Méthanol               |
|                                     | 12        | 100'-0"       | 48'-0"       | 9 786                    | Méthanol               |



IMPLANTATION DES NOUVEAUX RÉSERVOIRS

**GENIVAR**  
**POUR INFORMATION**  
 Ces documents ne doivent pas être  
 utilisés à des fins de construction  
 (ou de fabrication).

|   |  |                               |  |  |  |  |  |   |  |
|---|--|-------------------------------|--|--|--|--|--|---|--|
| A1-07395-G022 LOCALISATION DE LA ZONE DES INSTALLATIONS |  | A 2007-11-16 POUR INFORMATION |  | Conçu et Approuvé<br>P J. BROUX (SERVITANK)<br>Réalisé<br>A VAN CADIEUX<br>Dessiné<br>R VAN CADIEUX<br>Vérifié |  | <br>2450, boul. Gauthier, bureau 300, Trois-Rivières (QC) G5A 4W3<br>Téléphone: (819) 375-1217 - Télécopieur: (819) 375-1221 |  | TERMINAL DE VRAC LIQUIDE<br>PHASE II<br>ARRANGEMENT GÉNÉRAL<br>IMPLANTATION DE NOUVEAUX RÉSERVOIRS<br>VUE EN PLAN |  |
| A1-07395-G022   |  | A 2007-11-16                  |  | 712  |  | 1" = 125'  |  | A1-07395-G023   |  |